

Les marchés publics évoluent : quels changements pour les entreprises ?





DAPM

Direction des Achats, du Patrimoine et des Moyens
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MARCHÉS PUBLICS

Délibération n° 424 du 20 mars 2019 Portant règlementation des marchés publics (entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2020)

Tour d'horizon des principales modifications à travers
3 phases critiques de la vie d'un marché :

1. En amont de l'appel d'offres
2. La consultation des entreprises
3. L'exécution des marchés

En amont de l'appel d'offres

Sourcing

Principes :

- Consultations, études de marché, solliciter des avis
- Sans fausser la concurrence et sans violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures

Objectifs :

- Sondage du milieu économique
- Information des opérateurs sur le nouveau projet

Entreprises, venez vous exprimer !

La consultation

Allotissement obligatoire

Principes :

- Pour des prestations distinctes
- Un marché distinct pour chaque lot, ou regroupement dans un marché unique
- Exception : travaux concourant à un objet unique, avec un montant global < 50 MF HT

Si vous êtes une PME, regardez les appels d'offres

La consultation

Marché réservé, clause d'insertion sociale ou professionnelle

Principes :

- Possibilité de réserver 30 % du montant de l'opération aux structures d'insertion par le travail, et aux entreprises de moins de quinze salariés
- Considérations relatives au domaine social ou à l'emploi possibles dans les critères de jugement des offres

Objectifs :

- Susciter des collaborations avec les acteurs de l'insertion
- Créer des groupements de petites et moyennes entreprises

Informez-vous sur les acteurs de l'insertion

APE, MIJ, associations...

La consultation

Marchés multi-titulaires

Principes :

- Pour des prestations récurrentes
- Soit un marché à bons de commande, suivant les règles établies à l'avance
- Soit un marché cadre : re-consultation simplifiée à chaque commande

Objectifs :

- Meilleure distribution de la commande publique
- Sécurisation des contrats

La consultation

Appel d'offres

Principes :

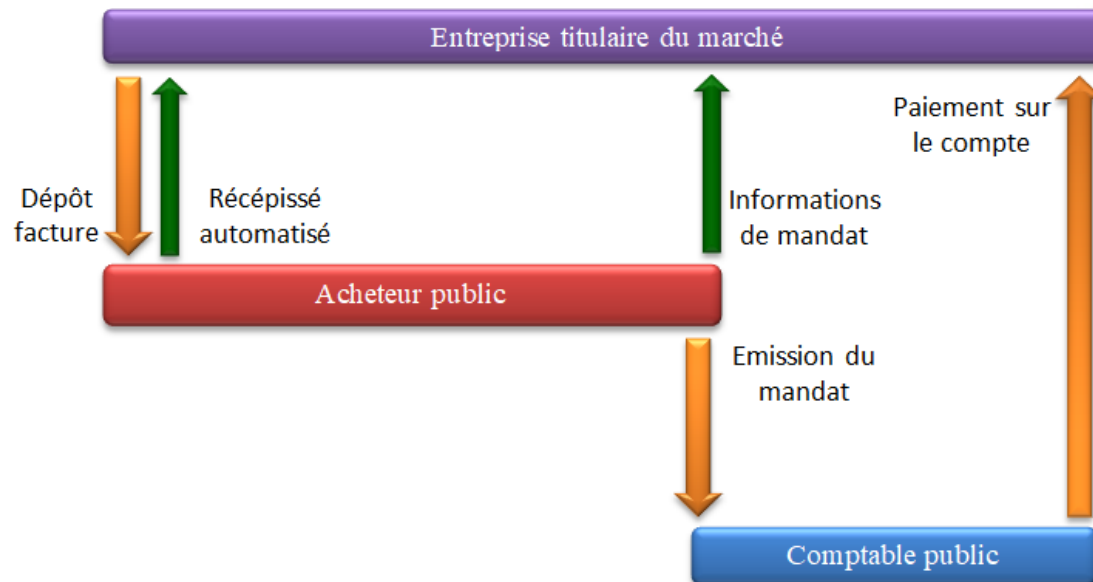
- Publicité sur plateformes dématérialisées privilégiées
- Règles plus claires : critères et pondération annoncés
- Simplification : enveloppe unique, seule la déclaration d'intention de soumissionner est obligatoire, les autres pièces en cas de besoin...
- Droit à l'erreur : régularisation de soumissions irrégulières...

L'exécution des marchés

Meilleure information sur les paiements

Principes :

- Récépissé automatisé des factures (juin 2020)
- Informations de mandat communiquées systématiquement :



L'exécution des marchés

Mandatement

Principes :

- Délai de mandatement de 30 jours
- Intérêts moratoires = taux légal + 4 % si dépassement du délai (*au lieu de + 2 %*)
- Si erreur de révision de prix, montant de base mandaté tout de même

L'exécution des marchés

Autres mesures

- Possibilité de ne pas exiger de caution en contrepartie d'avances
- Sûretés : taux maximal de 3 % du montant initial du marché (*au lieu de 5 %*) ; montant fixe
- Retenues de garantie rendues automatiquement à la fin de l'année de garantie sauf opposition
- Possibilité de payer directement un sous-traitant
- Possibilité d'exécuter des suppléments au-delà de 15 % d'augmentation du marché, après autorisation de la commission d'appel d'offres
- Possibilité de poursuivre au-delà du montant du marché si urgence

Contacts

- Service achats et marchés
valerie.pujalte-deuve@gouv.nc
- Bureau de l'assistance réglementaire
jean-marc.perry@gouv.nc

Un dispositif complet d'accompagnement

Des ateliers d'information gratuits à la CCI

- **Vendredi 29 novembre** de 11 h 30 à 14 h
- **Vendredi 6 décembre** de 11 h 30 à 14 h
- Inscription sur le site www.cci.nc (rubrique Agenda)
- Puis tous les 15 jours en février et mars 2020 et un par mois d'avril à fin 2020

Des guides pratiques

- « **Les marchés publics, mode d'emploi** » - téléchargeable sur www.cci.nc
- « **Guide des marchés publics** » - téléchargeable sur <https://marchespublics.nc/>

Des formations

- **Utiliser la plateforme des marchés publics** (4 heures) GRATUIT.
- **Répondre à la commande publique en Nouvelle-Calédonie** (12 heures).
- **Maîtriser l'exécution de ses marchés avec des collectivités publiques** (14 heures).
- Plus d'informations - Tél. : 24 31 38 / 77 11 81

Merci pour votre attention

Retrouvez la présentation dès demain sur :
www.cci.nc